

Fiche

I. Les libertés, les égalités

- Dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la liberté est définie simplement : elle « consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » (article 4). Cependant, les libertés sont diverses. On parle de liberté d'expression, d'opinion, religieuse, de la presse... Une liberté peut être individuelle (s'appliquer à chacun indépendamment des autres) ou collective (dans le cadre de la réunion d'un groupe au sein de la société). Ainsi, si la liberté d'opinion est considérée comme une **liberté individuelle**, elle réunit des personnes ayant les mêmes idées et qui peuvent fonder une association ou manifester, suivant des **libertés collectives**.
- L'égalité peut être de nature différente :
 - être soumis à la même loi est une égalité juridique ;
 - réduire les inégalités de revenus ou de richesses entre dans le domaine de l'égalité économique ;
 - ...

II. À l'origine des idées politiques

- Ces deux valeurs réunies dans la devise et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen sont pourtant à l'origine d'opinions politiques différentes.
- Ainsi, les partis de gauche sont, traditionnellement, très attachés à l'égalité et notamment à l'**égalité économique**. Le socialisme, le communisme visent à réduire les écarts entre les plus riches et les plus pauvres. Ils ne rejettent pas l'idée de liberté mais pour réduire les inégalités, ces doctrines politiques cherchent à redistribuer les richesses et donc peuvent poser des limites à la liberté d'accumuler les richesses et les moyens utilisés pour s'enrichir.
- À l'inverse, les doctrines libérales sont attachées aux **libertés économiques**. L'égalité juridique n'est pas incompatible, mais l'État doit donner toutes libertés aux entrepreneurs et aux entreprises pour créer de la richesse. La redistribution des richesses par l'impôt et l'intervention de l'Etat afin de réduire les inégalités doivent être réduites au minimum.

III. La loi pour éviter les conflits

- La loi constitue le principal moyen pour concilier libertés et égalité. Ainsi, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen fixe les limites de la liberté dans le cadre de la loi (« [Les limites de la liberté] ne peuvent être déterminées que par la Loi »).
- Dans cette même déclaration, d'autres droits sont reconnus et permettent de délimiter le contour de la liberté et de l'égalité : ainsi la propriété constitue un droit fondamental. Chacun est libre de jouir des biens qu'il possède, mais dans le même temps chaque citoyen doit participer, en fonction de sa richesse, à la vie de la Nation.
- La lutte pour la liberté croise forcément celle de l'égalité. Dans la société, certaines différences, en effet, sont des causes d'inégalité, c'est-à-dire qu'elles rendent plus difficile l'accès aux droits fondamentaux : le handicap physique ou mental, par exemple, limite la liberté de mouvement ; la pauvreté et l'illettrisme empêchent souvent de connaître ses droits, donc de les exercer librement. Réduire les inégalités permet donc à chacun de profiter des libertés.